

1 Renseignements sur le propriétaire qui produit la demande de reconnaissance PEP

Nom ou raison sociale NEQ

2 Renseignements sur l'employeur du mécanicien ou de la mécanicienne (si différent du propriétaire des véhicules)

Nom ou raison sociale

3 Renseignements sur le mécanicien ou la mécanicienne

Nom Prénom

Numéro Rue App. Ville, village ou municipalité Code postal

Téléphone Inscrivez le numéro de permis de conduire

4 Exigences requises du mécanicien ou de la mécanicienne en entretien préventif de véhicules dont le PNBV est de moins de 7258 kg

Pour être en mesure d'effectuer de l'entretien préventif dans le cadre d'un programme d'entretien préventif reconnu, vous devez satisfaire à au moins une des exigences suivantes (Cochez la case appropriée et suivez les directives.) :

- Posséder une attestation de compétences délivrée par la Société. Dans ce cas, vous avez seulement à fournir une preuve de l'attestation.
- Avoir obtenu un diplôme d'études professionnelles reconnu par le ministère de l'Éducation en mécanique automobile et posséder deux années d'expérience pertinente dans la réparation des mécanismes des véhicules routiers. Joignez à la demande votre curriculum vitæ et une copie de vos diplômes.
- Posséder cinq années d'expérience pertinente dans la réparation des mécanismes des véhicules routiers. Joignez à la demande votre curriculum vitæ.

5 Déclaration du candidat ou de la candidate

J'affirme que tous les renseignements fournis sont véridiques et j'ai conscience qu'un renseignement faux ou inexact peut entraîner le rejet de ma candidature. J'autorise la Société à obtenir du comité paritaire ou de mes employeurs antérieurs des précisions sur les renseignements fournis dans cette demande et sur mes expériences de travail.

Signature du candidat ou de la candidate

Date (Année-Mois-Jour)

Renseignements personnels

La Société ne recueille que les renseignements personnels qui sont indispensables à l'exercice de ses attributions et à l'application des lois dont elle a la responsabilité en tout ou en partie. Son personnel autorisé traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils peuvent être communiqués à ses mandataires et à certains ministères et organismes, y compris ceux situés à l'extérieur du Québec, le tout conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ils peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à saaq.gouv.qc.ca/confidentialite ou téléphonez au Centre des relations avec la clientèle de la Société.